SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

HONNEUR

PATRIE



BULLETIN d'INFORMATION Cercle Mixte de la Garnison de Lyon Q.F.G

SECTION DU RHÔNE 27, Av. Leclerc - 69998 LYON ARMÉES

Mars 99

N° 14

SOMMAIRE:

- Le mot du Président
 Magistrat Général G. DENIS.
- l'Assemblée Générale 1998 :
 - Allocution d'ouverture Magistrat Général G. DENIS,
 - C.R. de Monsieur R. PITIOT, Secrétaire de Séance.
 - Rapport du 1th Vice-Président M. A. OTT,
 - Rapport du Secrétaire de Section le Colonel J. BURSTERT,
 - Rapport du Trésorier M. J.C. HERMAN.
 - Intervention de M. le Préfet J.P. MARTY, Vice-Président de la S.E.M.L.H.
- Correspondance au sujet des nominations et promotions dans l'Ordre.

ATTENTION

Le prochain numéro paraîtra courant octobre 1999

Le mot du Président

Biens chers amies et amis,

Certains d'entre-vous se sont émus des récentes nominations et promotions dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur. vous pourrez lire dans ce bulletin, un échange de correspondances à ce sujet avec notre Président National et consulter les précisions apportées par le Préfet MARTY lors de notre récente assemblée générale.

Par ailleurs je vous confirme que je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat de Président de la Section du Rhône en l'an 2 000, année où j'atteindrai, si Dieu me prête vie, l'âge de 80 ans. Dès à présent je fais appel à des volontaires pour occuper cette charge. Sans tomber dans la mode actuelle de l'égalité des sexes (je parlerai plutôt de complémentarité), il n'est pas interdit (et même souhaitable) que des dames titulaires de la Légion d'Honneur fassent acte de candidature à ce poste ou à celui de Président de Comité.

Pour le plus grand bien de notre Section je vous en remercie.

Le magistrat Général G. DENIS

July

Ce bulletin est entièrement consacré au compte rendu de notre A.G. du 23/01/99. Le numéro à paraître en octobre 1999 vous relatera les activités des Comités et vous donnera les informations sur la vie de la Section.

Comité de rédaction et de mise en page : Monsieur André OTT et Colonel Jacques BURSTERT.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JANVIER 1999.

par monsieur Robert PITIOT, secrétaire de séance



de la Société d'Entraide.

L'assistance est nombreuse, quand Monsieur <u>le Magistrat</u> <u>Général Gabriel DENIS</u> ouvre la séance à 10 heures 15.

A la tribune, il est entouré de Monsieur le Préfet Jean-Paul MARTY, Vice-Président National, de Monsieur André OTT, Premier Vice-Président, de Monsieur le Colonel Jacques BURSTERT, Secrétaire, et de Monsieur Jean-Claude HERMANN, Trésorier.

Il est relevé dans l'Assemblée la présence de Monsieur Charles MERIEUX, Grand Croix de la Légion d'Honneur et Président d'Honneur de la Section du Rhône

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Président DENIS note avec satisfaction que, sur les 1.012 membres de la Section du Rhône, 400 sont présents ou représentés. Il exprime ses remerciements à Monsieur le Préfet MARTY, ainsi qu'aux présidents des autres sections de la Région et associe à cet hommage les présidents des Comités pour leur action sur le terrain.

Monsieur le Magistrat Général DENIS précise que, lors du renouvellement du tiers des Administrateurs nationaux le 21 mai prochain, il ne sollicitera pas un nouveau mandat, souhaitant laisser la place à de plus jeunes : Monsieur le Magistrat Honoraire, Gérard BECQUET, a bien voulu se porter candidat. La section du Rhône continuera ainsi d'être représentée dans cette instance décisionnelle.

Puis le Président fait observer quelques instants de silence à la mémoire des 58 légionnaires défunts en 1998, parmi lesquels son prédécesseur à la présidence de la Section, Monsieur le Professeur Edouard ALLEGRE.

Monsieur OTT présente alors le rapport d'activité de l'année 1998.

Dans son exposé, à la fois précis et complet, le Premier Vice-Président, après avoir défini les restructurations nécessaires de trois Comités, évoque le large succès des diverses réunions - conférences, organisées par plusieurs d'entre eux. Il se réjouit également de la bonne assiduité aux réunions périodiques des présidents de Comités, de la réussite du voyage dans le Jura avec 65 participants et de la remise de prix aux lauréat(e)s de la Légion d'Honneur.

Après avoir complimenté les nouveaux nommés ou promus dans l'Ordre, et félicité Madame Françoise TOURET pour son action sociale constante, Monsieur OTT rappelle les aides de diverses natures que peut favoriser l'Ordre : maisons d'accueil, soutiens matériels, administratifs, juridiques....

Et il termine, après avoir remercié la Municipalité de LYON de sa subvention en brossant un tableau des perspectives d'activités en 1999.

La parole est donnée au <u>Colonel BURSTERT</u>, Secrétaire en charge du suivi des <u>effectifs</u> de la section. Ce dernier en fait une analyse pointue. Il constate avec regret un recul des adhésions, qui passent de 1.031 fin 1997 à 1.012 à ce jour. La cause principale en est le non-paiement des cotisations, car s'il y a des mutations ou décès de légionnaires, ceux-ci sont compensés par l'arrivée de certains autres.

Pour lutter contre cette situation de non-paiement, il faut être vigilant et encourager le système du prélèvement automatique.

L'Entraide p. 2

Que faut-il faire pour donner vie et animer la section ? s'interroge le Colonel BURSTERT. Les réponses tiennent en plusieurs points :

La <u>connaissance</u> d'abord, qui consiste à être plus proche des adhérents par les actions de terrain et par des courriers personnalisés et adaptés aux circonstances à chacun des intéressés.

L'information ensuite véhiculée par le bulletin semestriel de « L'Entraide », outil de renseignements et de cohésion.

Le Colonel BURSTERT conclut son intervention par une autre interrogation : Est-ce suffisant pour donner une âme à la section ? Il invite chacun des légionnaires à y réfléchir.

La partie formelle de l'Assemblée Générale s'achève par le <u>rapport financier</u> sur les comptes de la période du 1er janvier au 31 décembre 1998.

Les commentaires de <u>Monsieur HERMANN</u> sur cet exercice sont encourageants, dans la mesure où les résultats sont équilibrés en recettes et dépenses et laissent même apparaître un excédent de 3.935 Francs.

La section dispose par ailleurs d'avoirs raisonnables aux Chèques Postaux et à la Caisse Nationale d'Epargne.

Mis aux voix par le Président, les divers rapports sont adoptés à l'unanimité.

* *

Monsieur le Magistrat Général DENIS donne alors la parole à Monsieur le Préfet MARTY, qui va entretenir l'Assemblée « de la Légion d'Honneur ».

Après avoir remercié de l'accueil qui lui est réservé, il témoigne de l'intérêt qu'il porte à cette Région, pour y avoir exercé les fonctions de Préfet de la Loire, puis celles de Préfet par intérim de Rhône-Alpes. Il transmet au Président DENIS et à l'ensemble des légionnaires le salut amical de Monsieur le Président National le Général WOISARD.

Dans son propos, Monsieur le Préfet MARTY s'efforce d'abord de démanteler des idées reçues. Aux critiques de ceux qui pensent que la Légion d'Honneur n'est plus ce qu'elle a été hier, et qu'elle est donnée à n'importe qui, Monsieur MARTY oppose des exemples, choisis dans les catégories controversées : entre autres les artistes et les sportifs de haut niveau (comme récemment les vainqueurs du Mondial en football) qui donnent une bonne image de la France dans le monde entier. Il déplore qu'une excessive médiatisation développe trop souvent une fausse image.

Quant au nombre de nominations dans l'Ordre, également critiqué, il démontre chiffres à l'appui, que depuis le Général de GAULLE, il y a une bonne maîtrise de la situation. Pour soutenir sa thèse, il rappelle que si, en 1874 à la fin du Premier Empire, il y avait 32.000 légionnaires et, par étapes successives dix fois plus en 1962 (330.000), le nombre en 1998, par un régulier effort de réduction, est tombé à 112.000 ; en 35 ans, c'est une baisse considérable : les effectifs ont diminué des 2/3, ratio d'autant plus intéressant que, pendant la même période, la population de la France a singulièrement augmenté.



M. le Préfet J.P. MARTY

S'agissant de la Société d'Entraide, les quelque 57.000 adhérents représentent un peu plus de 50 % des nommés ou promus dans l'Ordre. C'est un bon pourcentage qu'il faut néanmoins tenter d'améliorer par des mesures adaptées : information, remises de documents, réunions amicales, ...

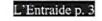
Pour une action auprès des médias, la période n'est guère favorable, à en juger par certains articles de presse, reportages, témoignages où sont glorifiés l'esprit et les idées fortes de mai 68. Et ne sommes-nous pas, pense le Préfet MARTY, à une époque de l'histoire, où le changement devient un principe, et la stabilité l'exception. Et il ajoute que nous sommes au cœur d'un débat qui, chaque jour, remet en cause l'équilibre de la vie collective.

Il en arrive à constater un décalage entre les vertus de la Légion d'Honneur et les dérives. Il faut essayer, dit-il, par nos attitudes, nos actions, nos manières de faire, de réagir et d'être sans cesse en contrariété des renoncements. Devant le spectacle de dérive, de démagogie, d'abandon, il faudrait intervenir sur la formation des jeunes, mais nous n'en maîtrisons pas les éléments de base. Les Institutions en 30 ans essaient en vain de préparer les jeunes à un monde complexe. C'est pourtant essentiel, car un pays qui se désintéresse de sa jeunesse se met en péril.

Pour le préfet MARTY, tout est à faire aujourd'hui. Inlassablement, nous devons affirmer nos idéaux, dominer la lassitude, ramer à contre-courant. Et il termine par une magnifique exaltation de la Légion d'Honneur, éthique de l'effort, de l'idéal, du mérite, de l'honneur. Belle ambition que celle de défendre les valeurs de discipline et de rigueur.

En définitive, Monsieur MARTY exprime des sentiments d'espérance, d'humilité et d'inquiétude pour conclure :

« Le génie de la France lui permettra-t-il de retrouver le chemin de la grandeur ? »



Au terme de cette première partie de l'Assemblée, sont accueillies plusieurs personnalités pour la cérémonie du prix de la Légion d'Honneur :

Monsieur le Général PORMENTE, Gouverneur,

Monsieur le Secrétaire Général BURG, représentant Monsieur BESSE, Préfet de Région,

Monsieur le Conseiller Général BATAILLY, représentant Monsieur MERCIER, Président,

Monsieur l'Adjoint MERMET, représentant Monsieur BARRE, Député-Maire de LYON,

Monsieur CHABROUX, Maire de VILLEURBANNE,

Monsieur le Colonel DESROCHES, Président de la Section S.E.M.L.H. de Savoie,

Madame DESBAZEILLE, Maire du 7ème arrondissement de LYON.



M. MERMET

Gal de C.A. PORMENTE M. le Préfet MARTY

M. BURG

M. Gal G. DENIS

=()=()=()=()=()=()=()=()=()=()=()=

Prix de la Légion d'Honneur

Monsieur l'inspecteur Général Robert GAUTHIER rappelle que prix et accessits sont attribués à des jeunes de terminale qui se signalent par l'excellence de leurs résultats scolaires, mais aussi par un comportement exemplaire. Parmi la dizaine de dossiers reçus, trois sont remarquables. Après un choix difficile, le prix est décerné à Mademoiselle Laurence LABRANCHE du Lycée Louis Armand de VILLEFRANCHE.

Cette jeune fille sportive pratique la natation et a été championne de France dans le patinage artistique. Elue déléguée de classe, elle s'est impliquée dans les activités du lycée. Elle a de l'aisance, de la maîtrise de soi, de l'autorité. Ses bons résultats l'ont amenée, après le « bac », en première année d'études médicales.



M. Gal G. DENIS Mile L. LABRANCHE

Il revient à Monsieur le Magistrat Général DENIS de lui remettre le prix, un magnifique ouvrage sur l'Ordre prestigieux de la Légion d'Honneur.

Mademoiselle LABRANCHE remercie dans une courte réponse improvisée.



A.OTT Cédric LAJOIE

<u>Le premier accessit</u> est décerné à **Cédric LAJOIE**, élève de La Martinière en Génie Civil. Son dossier scolaire se caractérise par des résultats élevés et homogènes dans l'excellence. Présenté au Concours Général dans sa catégorie, il a obtenu une 3^{ème} place. Dans la vie de l'établissement, ses professeurs font l'éloge de ce qu'il apporte au niveau des activités. Aujourd'hui, il est étudiant de BTS dans le domaine du bâtiment et de la construction.

Pour le second accessit, c'est Gaël LATOUR du lycée Jean Moulin, qui a été sélectionné. L'assiduité et la qualité de son travail, ses notes élevées témoignent de son

sérieux et de sa compétence. Membre du Conseil des délégués de classe au sein du Conseil d'Administration, il se révèle un participant actif et n'hésite pas à s'engager dans toutes les actions à caractère social et humanitaire. Excellence scolaire, générosité, rayonnement le caractérisent. Il est actuellement au Lycée du Parc en « Maths Sup. ».

Après avoir reçu du Président OTT leurs ouvrages, les deux lauréats expriment leur gratitude à leurs formateurs et à leurs familles.



A.OTT Gaël LATOUR

Avant de donner la parole au Général PORMENTE, le Président DENIS lance un appel pour que des volontaires veuillent bien accepter des responsabilités, dans le cadre de la section ou des comités,

Général PORMENTE, Gouverneur,

«La Légion d'honneur n'est pas une décoration galvaudée », déclare-t-il. « Et si elle est attribuée à des civils, cela est justifié. Aujourd'hui, les chefs d'entreprises, comme les sportifs, sont les « grands guerriers de la France » au niveau économique. Cela relativise l'importance personnelle de chacun ».

Monsieur le Gouverneur en vient à complimenter les lauréat(e)s. L'émulation et l'exemple sont nécessaires. En l'occurrence, conclut-il « on ne récompense pas la seule excellence, mais aussi la valeur morale, car sans générosité, il n'y a pas de grand pays ».

Après cette intervention de haute « volée », Monsieur le Secrétaire Général BURG transmet le message d'amitié de Monsieur le Préfet BESSE, toujours attentif à la vie de l'institution. La Légion d'Honneur, créée par le Premier Consul lie les adhérents avec le Préfet, estime-t-il. Elle représente les grandes vertus de la Nation, concerne toutes les couches de la population civile ou militaire, toutes les professions, les combattants de l'économie et les autres.

Pour le Premier Consul, la force de la Légion d'Honneur était d'être au cœur de la Nation. Monsieur BURG ajoute que cette prestigieuse décoration est au cœur du pacte républicain, qu'elle est l'expression d'une solidarité avec la jeunesse, les plus faibles, les plus démunis, en bref avec la Nation. Exemplarité, désintéressement, abnégation sont des vertus et l'Ordre doit être le fondement de l'affirmation républicaine.

Monsieur BURG achève son allocution en adressant ses compliments aux jeunes, aux parents, aux formateurs. Il conclut « Nous devons être l'Etat-Major de la Nation ».

Après les diverses interventions, écoutées et appréciées par l'Assemblée, Monsieur le Président, lève la séance à 12 heures 15 et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Puis un repas convivial, réunissant plus de 200 personnes aura lieu dans les salons du Cercle de la Garnison, dans une ambiance agréable et détendue.



La salle à manger,

• Allocution d'ouverture du Magistrat Général Denis.

Bien chers amis,

C'est un lieu commun de dire que l'A.G. est un temps fort dans la vie de notre association, mais c'est pourtant la vérité, et tout particulièrement cette année.

En effet, elle est rehaussée par la présence de M. le Préfet MARTY, notre vice-président national, et celle des présidents de diverses sections de la région Rhône-Alpes, qu'ils en soient vivement remerciés ; j'associe à ces remerciements les présidents de Comité pour leurs actions sur le terrain.

Par ailleurs lors du renouvellement du tiers des administrateurs nationaux le 21 mai prochain, je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat, car j'aurai franchi le cap des 79 ans et il convient de laisser la place à de plus jeunes.

Au sein de notre section, M. le Magistrat honoraire BECQUET a bien voulu se porter candidat afin que notre section soit représentée, si possible, au sein de cette instance décisionnelle.

En rendant hommage à tous nos défunts et tout particulièrement à notre ancien président le professeur ALLEGRE, je vous demande de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre assistance nombreuse et sans tarder davantage, je passe la parole à notre vice-président pour le rapport d'activité.

•Rapport d'activité 1998 par Monsieur André OTT, 1er Vice Président.

Mesdames, Messieurs, chers Sociétaires,



André OTT

Avant de vous parler des activités de la Section pour l'année 1998, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux adhérents ainsi qu'aux sociétaires en provenance d'autres Sections. Que leur séjour parmi nous soit agréable. A votre arrivée vous avez reçu différents documents vous permettant de connaître notre organisation et, si vous le désirez, de prendre contact avec votre président de Comité ou de rencontrer les membres du bureau tous les premiers lundis de chaque mois au Cercle mixte de garnison.

L'année 1999 vient de commencer, il n'est pas trop tard pour vous présenter tous mes vœux les meilleurs pour vous et tous les êtres qui vous sont chers.

J'ajoute également des vœux pour notre section afin que l'équipe dirigeante continue à avoir le dynamisme nécessaire à la bonne conduite des affaires de celle-ci.

*

1998 a vu quelques changements dans l'organigramme de la section en particulier sur 3 comités :

- Comité nº 01 le colonel (ER) BURSTERT a abandonné son poste de président au profit du secrétariat de la section. Le colonel (ER) RESSY lui a succédé à la tête de ce comité.
- Comité n° 16 Villefranche sur Saône : le colonel (ER) FOILLARD a demandé a être relevé de ses fonctions pour raison professionnelle. Monsieur ELZIERE lui succède au poste de président et maître CLAUDET prend les fonctions de vice-président succédant à monsieur PILLET qui a demandé à quitter sa charge.
- Comité n° 07 monsieur CHERQUI a été présenté comme vice-président de ce comité, depuis quelques mois déjà il assure cette fonction.
- Le 8 janvier 1999 : réunion du comité Lyon Nord-Est (C13) réunion de début d'année au cours de laquelle son président monsieur GAUTHIER prononça une brillante conférence sur le thème « les Français en Amérique, Acadie, Canada et Louisiane » devant un auditoire très intéressé. L'après-midi fut clôturée par le tirage des rois.
- Le 17 janvier 1998: Assemblée générale de la Section au Cercle Mixte de Garnison. Le compte rendu détaillé de cette manifestation a été donné dans notre bulletin 'l'ENTRAIDE' n°12 je n'y reviendrai donc pas.
- Le 5 février 1998: Rassemblement du Comité de Lyon 6ème (06-18) Nord et Sud à la Mairie du 6ème arrondissement. Les présidents, le Magistrat Gérard BECQUET et le Médecin Général Jean d'OLIER ont rendu compte de leurs activités des derniers mois. Ensuite sur le thème « la Médecine au 3ème millénaire » le Général d'OLIER expliqua ce que l'on pouvait attendre au cours des années à venir des progrès dans ce domaine. Le verre de l'amitié offert par la Mairie clôtura cette soirée.
- Le 19 mars 1998 : première réunion de travail de l'année des présidents de Comité et de leurs adjoints sous la présidence du Magistrat Général DENIS.
- Le 22 mars 1998 : Messe de la Légion d'Honneur au Sanctuaire de Saint Bonaventure en présence des autorités civiles et militaires.
- Le 26 mars 1998 : Réunion des Comités 1-2-4 à la Mairie du 2ème arrondissement. Pour la 1ère fois nous assistons au regroupement de ces 3 comités pour mener une action en commun, action très réussic, sous la houlette des 3 présidents les colonels REISSER, RESSY et monsieur PITIOT.

Monsieur MALAPERT entretient l'assemblée sur « la Saga des LUMIÈRE », conférence de très haut niveau appréciée de tous. Le verre de l'amitié, offert par la Mairie du 2ème arrondissement en présence de son premier magistrat M. Albéric de LAVERNÉE clôtura cette matinée.

La journée s'est poursuivie par un repas servi au Caveau par un maître de la cuisine lyonnaise Jean-Paul BOURGEOT.

- Le 14 mai 1998 : Voyage au pays où il fait bon vivre « Le Jura » avec la visite du barrage de Vouglans ; déjeuner croisière sur le lac du même nom. La journée se termina à Saint Claude avec la visite d'un pipier. Les 65 participants ont été satisfaits d'une journée agréable et conviviale au grand air.
- Le 2 juin 1998: Assemblée des comités 5-9-11 au domaine de la BACHASSE à Sainte-Foy-lès-Lyon, sous la présidence des 3 présidents le Colonel FENOT messieurs NEYRAND et PAUWELS. Un exposé débat dirigé par madame LACOUTURE Professeur agrégé sur le thème « quelle école pour quelle Société » a retenu l'attention de tous. Le verre de l'amitié clôtura cette après-midi très agréable.
 - Le 8 octobre 1998 : réunion de travail des présidents de comités et de leurs adjoints.
- Le 15 octobre 1998 : nous assistons à une journée campagnarde du comité 13 à Ambérieu-en-Dombes, repas très réussi sous la houlette de monsieur Gauthier et de ses adjoints.
- Le 18 décembre 1998 : sur l'invitation de monsieur GUIGAL adhérent du comité n° 14 une douzaine de personnes ont pu visiter ses caves à Ampuis. Accueil très chaleureux de la part des époux Guigal, qu'ils en soient remerciés.

MANIFESTATIONS DE PRESTIGE DE L'ORDRE :

Dans toutes les manifestations lyonnaises d'ordre préfectoral, municipal, militaire votre section était représentée. Quelques points forts :

Le 14 juillet

La commémoration de la Libération de Lyon le 2 septembre.

Les commémorations de l'armistice 14/18 le 11 novembre.

Sachez aussi qu'à chaque décès d'un de nos adhérents un ou plusieurs membres de la section sont présents à ses obsèques. Chaque fois que cela est possible la palme funéraire est remise à la famille, geste toujours très apprécié.

PROMOTION DANS L'ORDRE:

Madame Simone ANDRÉ, monsieur Robert BATAILLY et notre doyen monsieur PANAGET qui atteindra 103 ans cette année, ont été promus au grade d'officier de la Légion d'Honneur. Nous leur présentons toutes nos félicitations et les remercions de l'invitation qu'ils ont bien voulu nous adresser pour être présents à ces remises. Cela vaut également pour les nominations au grade de Chevalier pour lesquelles nous avons été sollicités.

L'ENTRAIDE SOCIALE ET MORALE :

Dans le travail de Section l'aide sociale et morale n'est pas oubliée...

Les contacts sont physiques et téléphoniques. Visites en milieu hospitalier ou à domicile si les personnes sollicitées acceptent de recevoir notre représentante en la personne de madame Françoise TOURET à qui je rends hommage pour son dévouement et sa disponibilité répondant toujours présente lorsque nous le lui demandons.

Madame Françoise TOURET dans l'organigramme de la Section est chargée des relations avec les personnes en difficultés. N'hésitez pas à la contacter.

Le Médecin Colonel (ER) André BOUDET a en charge l'Entraide Médico-sociale, il est à votre disposition en cas de besoin.

Souvenez-vous que vous avez à votre disposition pour long séjour ou temporaire nos maisons d'accueil :

Château du Val à proximité de Paris,

Château du Pouy Région d'Auxerre.

Résidence Costeur-Solviane à Saint Raphaël

Tous renseignements pour prendre contact avec les directeurs sont indiqués dans la COHORTE (à laquelle je vous conseille vivement de vous abonner).

AIDE FINANCIÈRE :

Cette année une aide de 10 000 Francs a été accordée à une adhérente en difficulté.

Au départ cette personne avait sollicité un prêt d'Honneur qui lui avait été alloué ; par la suite celui-ci a été transformé en Allocation d'Entraide par le Siège.

AIDE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE:

Dans ce chapitre quelques aides ont été distillées par le Magistrat Gérard BECQUET, chargé de l'entraide juridique.

Je remercie toutes les personnes pour le soutien qu'elles nous ont apporté dans la gestion de la Section et surtout de l'aide qu'elles fournissent aux personnes qui les sollicitent.

PRIX SCOLAIRE:

Cette année nous nous sommes trouvés devant un choix difficile dans l'attribution de ce prix : du fait de la qualité particulière des candidats proposés. Il a donc été décidé de décerner cette année et exceptionnellement 1 premier prix et 2 accessits.

Monsieur Robert GAUTHIER Inspecteur Général (H) de l'Instruction Publique vous présentera dans quelques instants les 3 récipiendaires.



G. Latour L. Labranche C. Lajoic

REMERCIEMENTS:

Nous tenons à remercier la Mairie de Lyon de nous avoir accordé une subvention. La même démarche avait été faite auprès d'un autre organisme, mais elle nous a été refusée, fort regrettable.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - PARIS :

Le 21 mai prochain se tiendra à Paris l'assemblée générale de la Société.

Au cours de celle-ci un tiers des Administrateurs sera renouvelé. Le Magistrat Général DENIS, notre président, ne renouvellera pas son mandat, son poste devient vacant.

Le Magistrat Gérard BECQUET a fait acte de candidature, pour la Section un représentant au Conseil d'Administration serait très utile!!

Pour cela nous vous demandons lors de la réception de la convocation à cette assemblée - très certainement courant mars - de bien vouloir sans attendre, nous adresser votre pouvoir, ce qui nous permettra ainsi de posséder un maximum de mandats lors du vote de renouvellement.

Les seules personnes connues à ce jour qui se rendront à Paris sont : le Magistrat Général DENIS et moi-même.

MESSE ANNUELLE:

L'office religieux annuel organisé conjointement avec nos amis D.P.L.V. aura lieu le 21 mars 1999 au Sanctuaire St Bonaventure à 10 heures. La responsabilité de cette manifestation cette année nous incombe. Venez nombreux.

VOYAGE:

Le succès toujours croissant remporté par l'organisation d'un voyage dans un coin de notre hexagone nous incite à poursuivre cette activité.

Actuellement un voyage est en cours d'élaboration. Nous ne sommes pas en mesure de vous en indiquer la date et la destination. Nous espérons vous fournir tous les détails dans l'ENTRAIDE n°14 qui paraîtra fin février début mars.

JOURNAL L'ENTRAIDE :

A chacune de ses parutions notre petit journal s'améliore, cela n'est réalisable que par le travail d'équipe qui le construit et tout particulièrement le Colonel (ER) J. BURSTERT qui met tout son cœur et son savoir à sa réalisation. Je l'en remercie, il est vraiment une aide précieuse, car sans les moyens techniques dont il dispose (matériel personnel) cela serait difficilement réalisable. N'hésitez pas à participer, donc à nous aider pour le rendre encore plus vivant. Ces quelques lignes ne l'oublions pas sont un trait d'union avec les sociétaires qui ne peuvent être parmi nous pour diverses raisons, c'est une façon de faire l'Entraide.

1999 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Janvier 2000 :

Au cours de l'année à venir, du fait de la réorganisation de l'Armée donc des Cercles, nous allons vers des difficultés pour nos différentes réunions et en particulier pour l'assemblée générale de la Section qui doit se tenir en janvier 2000.

Nous nous demandons si nous aurons la possibilité de tenir cette assemblée ici au Cercle, il est un peu tôt pour le dire, dans la négative il nous faudra envisager un autre lieu. Le moment venu vous serez tenus au courant.

CONCLUSION:

Avant de terminer, je tiens à remercier toute l'équipe qui fonctionne au Bureau, sans omettre les présidents de comités qui œuvrent sur le terrain. Travail souvent obscur mais efficace c'est tout ce que nous demandons.

Merci de votre compréhension, j'ai été un peu long, mais j'estime qu'une Assemblée Générale est faite pour rendre compte, à l'ensemble des sociétaires, du travail accompli et des actions menées par les personnes qu'ils ont placées par leur vote à la tête de la Section.

• Rapport du Secrétaire, le Colonel Jacques BURSTERT Secrétaire de Section.



Mesdames, Messieurs, chers Sociétaires,

Mon plan sera le suivant :

- Présentation de notre Section et évolution des effectifs.
- Le bulletin 'l'ENTRAIDE'
- L'Annuaire
- Les Conclusions.

Jacques Burstert

Présentation :

Tout d'abord un bref portrait de notre Section :

Organisée en 18 Comités, 10 pour les 9 arrondissements de Lyon, 8 pour le reste du département, à ce jour elle comprend 1012 adhérents, soit 864 titulaires (dont 2 étrangers Gal DAVISON, M. KENDALL) et 148 membres associés.

Sur les 864 titulaires, (c'est-à-dire décorés), dont 36 dames représentant moins de 5%, nous comptons :

- 1 Grand Croix M. Charles MERIEUX notre Président d'Honneur qui nous fera l'honneur et le plaisir d'être parmi nous en fin d'Assemblée,
 - 3 Grands Officiers : Général de WITASSE, Médecin Général EHRHART, Monsieur WOLF,
 - 33 Commandeurs,
 - 214 Officiers dont 11 dames,
 - 613 Chevaliers dont 25 dames.

Ces 864 titulaires comprennent 262 membres d'origine militaire soit un peu plus de 30%.

La Section comprend 8 centenaires dont monsieur PANAGET qui aura 103 ans le..29 février ! !. 4 membres sont dans leur 100^{ème} année, notre plus jeune adhérent a 46 ans il est officier d'active.



Les <u>148 membres associés</u> comprennent 141 veuves de membres ayant fait partie de notre société et 7 veuves de décorés n'en ayant pas fait partie. Elles représentent 14,6 % de l'ensemble, chiffre en légère progression approchant les 15% qui est, je crois, la moyenne nationale.

Pour être complet il faudrait rajouter à notre effectif 25 adhérents dont nous avons perdu la trace et que nous recherchons toujours. Parmi ces perdus de vue il y a 22 Membres à Vie qui ne peuvent donc être rayés.

Effectifs:

Malheureusement nos effectifs sont toujours en baisse puisque nous sommes passés de 1031 en 1997 à 1012 aujourd'hui.

Du point de vue recrutement les nouvelles inscriptions représentent un peu plus de 50% des nommés, chiffre stable dans le temps. Je dois préciser que l'inscription à notre Société peut intervenir dès la parution au J.O. sans attendre la remise effective du ruban.

En analysant cette année l'évolution de nos effectifs il faut bien constater que les principales causes de nos pertes sont le non paiement des cotisations et les démissions et aussi les « perdus de vue ».

Nous avons perdu en 1998 19 adhérents par rapport à 1997, les décès et mutations sont à peu près compensés par les arrivées en effet :

- 58 décès, 15 mutations hors section pour 54 nouvelles adhésions et 15 arrivées, soit une perte limitée à 4. Pour diminuer ce chiffre nous ne pouvons qu'essayer d'accroître le nombre de nouvelles adhésions. C'est ce que font actuellement et très activement, par des contacts directs, nos Présidents de Comité.

Par contre les radiations pour non paiement de cotisation constituent une perte sèche que rien ne peut compenser.

La cause en est difficilement explicable : négligence, oubli, acte volontaire ?

Le montant des cotisations hors abonnement est très bas, 120F. ou 60F pour les membres associés représentant seulement

10F par mois, ce qui peut être considéré comme négligeable même pour une petite bourse. A titre de comparaison, à Lyon, un ticket de métro coûte à l'unité 8 Francs!!

L'oubli de un an conduit l'année suivante à une somme de 240F (ou 120F) qui est déjà plus significative. Deux ans d'oubli conduit la 3^{ème} année à 360F (ou 180F) ce qui représente alors une somme conséquente et qui, peut-être, devient <u>prohibitive</u>.



Le Podium pendant l'allocution du Préfet Marty

Nous devons donc être tous vigilants et ne pas être conduits, disons par

oubli, à quitter notre Société qui représente le 1er Ordre de France et à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

Un moyen très simple vous est offert pour résoudre ce problème : le <u>prélèvement automatique</u>. Facile à mettre en place, une simple demande à faire, par mon intermédiaire ou directement au Siège, enfantin à résilier et gratuit.

Le paiement que j'appellerai 'manuel' des cotisations est à effectuer avant le 1^{er} juillet de chaque année, soit directement à la Société, soit par mon intermédiaire (et non par celui de monsieur Ott qui n'est plus secrétaire mais vice-président). Cette date du 30 juin est un butoir, vous pouvez vous acquitter plus tôt.

Je vous conseille de payer directement à Paris avec comme simple intitulé SEMLH PARIS, les délais de transmission sont ainsi considérablement réduits ...et mon travail aussi.

Le suivi de vos cotisations, au niveau de la Section, est maintenant très facile grâce à l'Informatique; mais nous sommes loin du « temps zéro » les disquettes informatiques n'étant fournies que tous les 2 mois et les traitements des informations par la Société n'étant pas instantanés, mes envois non plus d'ailleurs, il peut y avoir une rémanence de près de 3 mois.

Je vous rappelle que maintenant lorsque vous recevez notre bulletin « l'ENTRAIDE » 2 fois par an, vous pouvez trouver sur l'étiquette autocollante, dans le coin en bas à droite, le point de votre situation financière sous forme d'un chiffre très discret. Ce chiffre est bien sûr sujet à caution pour les raisons données ci-avant. En cas de désaccord téléphonez-moi je suis toujours prêt à vous renseigner.

En 1998, nous avons vu ainsi disparaître de nos contrôles 7 adhérents.

Cette année c'est-à-dire en mars prochain 9 nouvelles radiations seront encore effectuées,

A ce jour entrent :

dans la zone rouge (2 ans) 21 nouveaux adhérents,

dans la zone orange (1 an) 64 adhérents.

Done un total de 94 adhérents sont ou entrent dans une situation dangereuse pour l'avenir de notre Section.

Au chapitre des <u>démissions</u>, elles sont au nombre de 7 cette dernière année contre 10 l'an passé. Elles sont donc en diminution, mais de manière que nous ne pouvons pas juger significative.

Ces démissions sont considérées par nous, équipe dirigeante, non pas comme un constat d'échec, ce qui serait négatif, mais avec une profonde déception au regard de l'effort fourni, sans doute insuffisant.

Pour expliquer leur abandon quelques démissionnaires nous ont fait part de leur difficulté à régler leur cotisation. Bien sûr nous étudions chaque cas et après enquête nous prenons éventuellement leur cotisation à notre charge. La plupart du temps nous sommes prévenus directement par le Siège, à l'occasion d'un rappel de cotisation. A chaque démission, en principe, nous demandons par écrit, au démissionnaire de nous expliquer, sous couvert du secret, les raisons de sa décision. Jusqu'à présent, à ma connaissance, nous n'avons reçu aucune réponse.

Comment alors les expliquer, Que faire pour les éviter ?? Un certain malaise bien sûr a été constaté au regard de certaines nominations récentes mais cela n'a pas donné lieu à des répercussions significatives au niveau local.

Que faisons-nous pour animer et donner vie à notre section ?

LA CONNAISSANCE:

- A chaque arrivée d'un nouvel adhérent ou à l'occasion d'une mutation le président de la Section adresse un courrier de bienvenue accompagné de notre bulletin et de notre annuaire.
- A chaque décès, de même, un courrier de condoléances est adressé, si la famille le veut bien une palme est déposée.
- Les présidents de Comité agissent sur le terrain, comme vous l'a rappelé monsieur OTT. Ils réunissent au moins une fois par an leurs adhérents. Ces réunions sont appréciées et bien suivies, mais par un nombre encore insuffisant bien qu'en constante augmentation. Le regroupement de certains comités est une bonne solution qui permet d'obtenir une assemblée plus fournie. Nous espérons que la qualité des exposés et le bouche à oreille feront le reste, c'est-à-dire nous procureront une plus grande participation. A titre d'exemple, le comité n° 13 de Lyon Nord-Est, présidé par monsieur Gauthier, fort de ses 101 membres, multiplie les réunions et obtient d'excellents résultats et le nombre de participants est toujours plus important.
- Au niveau Section un voyage annuel est organisé il semble toujours très apprécié.

L'INFORMATION:

Nous nous efforçons aussi de faire passer l'information par notre bulletin qui paraît 2 fois par an.

Le bulletin L'ENTRAIDE :

Le premier numéro de l'année est traditionnellement consacré au compte rendu de notre assemblée générale. Chacun comporte un ou deux articles d'intérêt général ou historique, une rubrique carnet du jour et vie de la Section. Nous cherchons à le rendre le plus vivant possible en insérant de nombreuses photos. Je fais encore appel à vous pour nous procurer des articles inédits, des souvenirs personnels, des anecdotes...etc.

Ce bulletin semble apprécié puisqu'il n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune critique majeure! il s'efforce d'être clair, bien présenté, et ...sans fautes grammaticales ou d'orthographe, celles qui restent je les qualifierai donc de fautes de frappe.!! Mon comité de lecture est très vigilant sur ces points (il est composé de mon épouse, ma sœur jumelle et mon fils aîné) mais, hélas, il reste toujours quelques coquilles. Vos remarques, constructives, sont toujours les bienvenues.

Il nous faut aussi remercier le journal 'le Progrès' pour son aide précieuse par la fourniture des clichés nécessaires à l'impression de notre bulletin. Il nous permet ainsi une réelle et substantielle économie. Une parfaite compatibilité informatique nous permet maintenant d'éviter certaines erreurs typographiques antérieures et de respecter parfaitement notre mise en page ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

L'ANNUAIRE :

Notre second outil de renseignement et de cohésion est notre annuaire. Ainsi que vous le savez tous, cet ouvrage est un être vivant en constante et permanente évolution. Depuis sa parution fin 1997 il y a un peu plus d'un an, plus de 200 mouvements ont du être effectués pour corrections, arrivées, départs... etc. (Les mises à jour sont jointes à notre bulletin, vous avez pu constater combien elles sont denses et presque illisibles.)

Il est maintenant pratiquement impossible de mettre à jour l'annuaire et une nouvelle édition s'impose, elle correspond d'ailleurs à la fréquence de 2 ans qui était prévue.

Notre nouvel annuaire paraîtra donc fin 1999 début 2000, à l'aube ou un an avant, suivant les calculs, du 3ème millénaire comme l'on dit aujourd'hui fort pompeusement.

Cet annuaire restera organisé par Comité, ce découpage n'ayant soulevé aucune objection jusqu'à présent. Le but était de mettre en valeur la proximité géographique qui peut exister entre adhérents et créer un quadrillage permettant de recueillir l'information. Je dois toutefois reconnaître que je n'en ai pas senti les effets escomptés, et pour le moment c'est encore la Presse qui reste notre meilleur agent de renseignement.

Des contacts viennent d'être pris avec notre publiciste la S.E.D.I.P. bien connu sur la place de Lyon puisque c'est lui qui édite, entre autres, les 'Petites annonces Lyonnaises'. Nous sommes liés avec cette société, par contrat, pour l'édition d'au moins 3 annuaires avec tacite reconduction ensuite.

Il faut avouer que si pour nous cette opération a été une opération blanche sur le plan financier, (c'est à dire qu'elle ne nous a rien rapporté, mais il a bien fallu assumer les frais d'envoi!!) il n'en a, vraisemblablement, pas été de même pour la S.E.D.I.P qui a peut-être subi des pertes. La période de lancement coïncidait avec une période électorale et en période de restriction budgétaire les 'sponsors' se sont faits rares.

L'expérience va toutefois être reprise et nous espérons qu'elle aboutira, sinon il faudra trouver une autre solution car il n'est pas envisageable d'aller devant les tribunaux pour rupture de contrat unilatéral, les frais à engager étant hors de proportion avec l'enjeu.

Je me permets de faire appel à vous à vos connaissances pour trouver des entreprises ou organismes décidés à consacrer un peu de leur budget publicitaire à notre intention. Ce nouvel annuaire conservera le même format et sa présentation actuelle. Son contenu sera encore plus fiable le jeu des fiches de correction ayant parfaitement fonctionné contrairement à la fois précédente. Je pense que cela s'explique par le fait que les demandes de correction étaient imprimées sur une feuille séparée, donc plus accessible et sans que l'annuaire soit détérioré.

Je corrigerai aussi une erreur de conception qui m'a été signalée. J'avais situé le Comité 18, correspondant au 6ème arrondissement Sud, en fin d'ouvrage dans l'ordre logique de son numéro. Il sera dorénavant situé à la suite du Comité 06, correspondant au 6ème arrondissement Nord, constituant ainsi une meilleure logique géographique d'arrondissement.

Les emplacements des publicités seront aussi mieux contrôlés et la carte (corrigée) sera placée en meilleure position en fin d'ouvrage.

CONCLUSION: Ainsi que je viens de vous l'exposer nous tentons de faire pour le mieux afin que l'information passe, pour que chacun se connaisse et que nous constituions un corps homogène et uni.

Mais est-ce suffisant pour donner une âme à notre Section?

Que faut-il faire pour mieux vous séduire ? ce sont les 3 questions que je vous pose pour conclure :

- Qu'attendez-vous de la Société dont vous faites partie ?
- Qu'attendez-vous de votre Section et de vos dirigeants que vous avez élus ?

En contre partie :

Que comptez-vous faire pour élaborer et participer à un plan d'Action ?

Réfléchissez et écrivez-nous pour nous faire vos suggestions, un dossier sur ce sujet pourra être inséré dans un de nos prochains bulletins l'ENTRAIDE.

Je vous remercie de votre attention.



Jean-Claude, Hermann

Rapport financier du trésorier J. C. Hermann

Les comptes de la Section du Rhône de la S.E.M.L.H.

Période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1998.

Recettes		Dépenses	
Allocations reques du Siège	33 000,00	Prix Légion d'Honneur	6425,01
DonsdesSociétaires	15 913,50	Fraisde fonctionnement	52 847,82
RepasA.G. etvoyages	61 570,00	RepasA.G. etvoyages	53 260,00
Produitsfinanciers	1 014,60		
Ventesfoulardsetcravates	4 970,00		
Total:	116 468,10	Total:	112 532,83

EXCÉDENT DE RECETTE: 3 935,27 F.

NOS AVOIRS	Au 01/07/1997	Au 31/12/97
Chèques postaux	18 682,59	21 603,26
Caisse Nationale d'Épargne	31 419,87	32 434,47
Totaux :	50 102,46	54 037,73

L'augmentation de nos avoirs, soit 3 935,27 francs ou 599, 93 Euros correspond à l'excédent de recettes.

• Intervention de monsieur J. P. MARTY,

Préfet de Région Honoraire, Vice président de la

S.E.M.L.H .

- Monsieur le Président de la Section du Rhône et Cher Collègue du Conseil d'administration.
- Mesdames et Messieurs les Présidents et animateurs de la Section et des Comités du Rhône, et les Présidents des autres Sections de Rhône-Alpes.
- Mesdames et Messieurs et Chers camarades légionnaires et je salue particulièrement les dignitaires de l'Ordre.



Préfet J.P. MARTY

Il m'est particulièrement agréable d'être parmi vous dans le Rhône, département et Région que je connais bien pour avoir été Préfet de la Loire durant cinq ans et à ce titre Préfet de la Région Rhône-Alpes par intérim à plusieurs reprises.

Je tenais à souligner cette circonstance personnelle pour bien montrer tout l'intérêt que je porte à cette Région, à ce Département, à cette Ville et par conséquent à votre Section. Et à saluer particulièrement les personnes ici présentes et que j'avais connues à ce titre, en particulier Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel.

Aujourd'hui je suis ici en qualité de Vice-Président national de notre Société d'entraide, représentant auprès de vous le Conseil d'administration dans lequel je rencontre fréquemment le Magistrat Général DENIS, votre Président de Section que je salue avec une bien cordiale sympathie. Et, bien sûr, je vous traduis l'amical salut du Général Arsène WOISARD, notre Président national.

A nous rencontrer, bien des sujets me viennent à l'esprit, mais je dois inscrire mon intervention dans des délais raisonnables.

Je vais donc exposer:

- d'abord la situation générale de notre Premier Ordre national,
- ensuite la situation numérique de notre Société d'entraide.
- enfin quelques réflexions sur le décalage grandissant et de plus en plus préoccupant, entre les vertus qui fondent la Légion d'Honneur et les dérives de notre époque.

1 - Sur la situation Générale de notre Premier Ordre National

On entend dire parfois:

"la Légion d'Honneur ne représente plus ce qu'elle était on la donne à n'importe qui".

Nous avons tous entendu cela. Et l'on cite notamment certaines personnes connues pour leurs activités artistiques, sportives ou d'animation culturelle comme on dit, dont la nomination est montée en épingle par le monde médiatique. Mais c'est justement à raison de cette excessive médiatisation que ces nominations donnent une fausse image de la réalité : l'arbre cache la forêt.

Car les faits s'inscrivent en faux contre cette affirmation. En effet le phénomène qui aurait pu ternir l'image de l'Ordre, je veux dire l'augmentation abusive des contingents d'attribution, a été heureusement maîtrisé depuis 1962, sur décision très personnelle du Général de Gaulle, en sa qualité de Président de la République et, par conséquent, de Grand Maître de l'Ordre.

Je vais donc rappeler les variations de l'effectif depuis les origines. Il me paraît en effet souhaitable que nous ayons tous présents à l'esprit ces chiffres qui permettent de bien remettre les idées en place.

Il y avait en:

1802: 6.105 membres (à la création)

1814: 32.000 membres
 1914: 48.000 membres

1919: 125.000 membres, (croissance évidemment justifiée par les souffrances et sacrifices

de la

grande guerre)

1938: 200.000 membres
1952: 210.000 membres
1962: 330.000 membres

La croissance devenait quasi-exponentielle.

L'objectif fut donc fixé en 1962 de ramener l'effectif de l'Ordre à 125.000 membres en l'an 2.000.

Or le dernier recensement établi par la Grande Chancellerie, avec le concours de l'I.N.S.E.E., révèle qu'il y avait en 1998, environ 112.000 membres, nombre donc inférieur à l'objectif fixé pour l'an 2.000.

La diminution numérique de l'Ordre en 35 ans est ainsi de près des 2/3 en valeur absolue et plus importante encore en valeur relative (population en augmentation, société plus complexe donc plus diversifiée. L'étude de la Grande Chancellerie répartit les promotions entre 105 groupes socioprofessionnels différents).

Et cette diminution très forte, explique le tableau des contingents définis pour 3 ans par le décret du 4 décembre 1996. Du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1999, les contingents annuels sont fixés à :

	Grand'Croix	Grand Officier	Commandeurs	Officiers	Chevaliers
à ti t rávil	2	8	61	384	1 710
à ti t rnilitær	2	8	72	346	1 200
Total:	4	16	133	730	2 910

L'objectif est toujours de stabiliser le nombre des membres autour de 125.000 et donc d'éviter une trop forte baisse des effectifs. Il y a là une recherche d'équilibre difficile à bien maîtriser dans un domaine aussi sensible.

Dans cette évolution, comment se situe notre Société d'entraide ?

Il - Situation numérique de notre Société d'entraide

Notre Société réunissait au 31 décembre 1998, 56.938 membres, dont 47.024 titulaires français. Là aussi il est utile de rappeler l'évolution des effectifs depuis sa création, en 1921 :

> 1938 : 60.000 membres soit 30% de l'Ordre, 1952 : 70.000 membres soit 33% de l'Ordre, 1962 : 87.000 membres soit 27% de l'Ordre,

au 31.12.1998 : 56.938 (57.000) membres soit 50'/o de l'Ordre, en considérant l'ensemble de l'effectif.

47 024 (47.000) membres soit 42% de l'Ordre si on limite la proportion aux titulaires français.

On assiste donc - bien qu'il faille toujours interpréter les chiffres avec prudence - à une diminution du nombre d'adhérents en valeur absolue, mais à une croissance en valeur relative. 42% ou 50%, ce sont en définitive de bonnes proportions.

Il n'en demeure pas moins que notre objectif demeure un accroissement du recrutement et c'est à ce titre que le Siège adresse à chaque nouveau membre de l'Ordre une correspondance composée de :

- une lettre de félicitations signée du Président,
- une plaquette sur la SEMLH,
- un bulletin d'adhésion,
- la composition actuelle du Conseil d'administration et un numéro de la revue "La Cohorte".

Il est assurément souhaitable que les Sections relaient localement cette initiative par l'organisation d'une manifestation d'accueil, comme cela se fait parfois dans les Préfectures avec le concours des conseils généraux. Et nous avons organisé le 21 Novembre dernier, au Sénat, une cérémonie à l'intention des nouveaux nommés habitant à Paris. Vous en trouverez le compte rendu dans « La Cohorte » de Février.

Les difficultés ne m'échappent pas car nous subissons, à l'évidence, les effets directs de la dislocation de notre vie collective et de la contestation systématique de toute règle, de toute contrainte, de toute hiérarchie organisée. Il suffit de se reporter aux articles, reportages, témoignages, qui ont, en 1998, glorifié les idées folles de Mai 68, trente ans après.

Nous avons, nous, consacré nos activités et voué nos existences aux verbes <u>être</u>, <u>devoir</u>, <u>construire</u>. Or nous vivons dans une époque qui se réfère d'abord aux trois verbes antagonistes, c'est-à-dire, <u>paraître</u>, <u>avoir</u>, <u>détruire</u>.

Nous sentons bien que nous sommes là au cœur d'un débat qui met en cause, chaque jour, l'organisation, les exigences et pour tout dire l'équilibre de la vie collective et même de la vie tout court.

C'est pourquoi je ne peux me dispenser d'évoquer ce décalage.

III - Sur le décalage entre les vertus qui fondent la Légion d'Honneur et les dérives de notre époque

Nous le constatons tous les jours, ce décalage va croissant. J'avais publié un article dans « La Cohorte » de Novembre 97 qui prolongeait celui que j'avais publié en Février 1996 sur « la France d'aujourd'hui », dont les analyses ont été, hélas!, confirmées, mois après mois, par l'évolution de notre société française.

Nous, Légionnaires, sommes dépositaires d'une longue tradition d'Honneur, fondée sur le mérite, le désintéressement et la dignité. Or notre époque nous fait vivre dans les avidités de l'esprit de lucre, dans les insuffisances des systèmes de formation et trop souvent dans les outrances de l'indignité.

Je ne prendrai que deux exemples.

Le premier concerne le groupe de soi-disant artistes des banlieues, identifié sous un sigle odieux qui préconise l'inceste. Il a fait l'objet successivement et par pure démagogie :

- des subventions du Ministère de la Culture (M. Lang),
- du soutien intellectuel et « moral » si l'on ose dire de son successeur (M. Douste-Blazy),
- d'une procédure d'appel à l'initiative du Garde des Sceaux, tendant à faire réduire la peine prononcée en première instance (M. Toubon).

Je cite les noms de ces anciens ministres, ce qui n'est pas habituel et même en contradiction avec les traditions de la haute fonction publique. Mais il s'agit d'hommes publics, s'exprimant et agissant au titre de leur action publique, et je le fais pour bien montrer que cette dangereuse dérive de notre société est accompagnée – et donc en quelque sorte reconnue – par le pouvoir politique, quel que soit le courant de pensée qu'il exprime. Cette situation a inspiré une appréciation lapidaire à l'historien François Furet, quelques temps avant sa mort :

« Notre Pays offre par excellence le spectacle d'une scène politique envahie par la démagogie ».

Et l'on s'étonne que le citoyen-électeur-contribuable soit désorienté! C'était le premier exemple.



Le second concerne la formation.

On semble découvrir avec surprise – là aussi – que notre système d'enseignement ne fonctionne pas comme il devrait et qu'un nombre croissant d'adolescents entrent au collège sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul. Et sans avoir fait l'apprentissage nécessaire des rudiments de la rigueur et de la discipline. Pour ma part c'est cette surprise qui me surprend, car voici trente ans que les institutions ont tourné le dos à ce qu'il aurait fallu faire pour bien préparer les jeunes générations aux exigences du XXIème siècle. Et bien sûr la « langue de bois », c'est-à-dire le jargon volontairement obscur du Tout-Paris politico-technico-médiatico-culturel, a toujours eu pour finalité de dissimuler cette dérive dangereuse pour la République. Je dis bien dangereuse, car il est évident qu'une démocratie qui ne forme pas sa jeunesse, se met en péril.

Qu'on le veuille ou non, la formation a toujours reposé sur trois verbes substantivés bien connus : le <u>savoir</u>, le <u>vouloir</u>, le <u>devoir</u>. Il convient de dispenser à la jeunesse <u>un savoir utile</u>, de la conduire au <u>vouloir éduqué</u> et de lui enseigner le <u>devoir civique</u>. Si l'on mesure notre situation actuelle à l'aune de ces principes, tout est évidemment à refaire.

Je ne peux pas poursuivre ces réflexions, faute de temps, mais il y a là des sujets de préoccupation qui vont, un jour ou l'autre, remettre en cause bien des situations prétendues acquises. Les réveils seront douloureux.

C'est dans cette ambiance que nous avons à <u>affirmer et réaffirmer sans cesse nos idéaux</u>. Certes ce n'est pas facile et il faut dominer la lassitude. Il s'agit de ramer à contre-courant, si je puis dire. Car comme cela a été exposé à diverses reprises, la Légion d'Honneur c'est l'éthique de l'effort, de l'idéal, du mérite désintéressé, de l'excellence et pour tout dire de l'Honneur. Et il convient de le proclamer d'autant plus fort que nous sommes englués dans une époque qui matérialise les critères de notoriété. Mais c'est évidemment plus facile à dire qu'à faire.

Nous avons aussi à <u>affirmer et réaffirmer sans cesse notre conviction</u> que l'effort, la rigueur, la discipline, ont toujours conduit les hommes et les femmes, individuellement et collectivement, au plus grand rayonnement des capacités et des talents, dans le véritable esprit de la République. Il importe par conséquent de contrarier tous les jours, dans toutes nos activités, les grossièretés, les renoncements, les perversités et l'irrespect généralisé de notre pauvre société de gaspillage. Gaspillage des biens et encore plus gaspillage des personnes.

Il y a là une belle ambition et une salutaire exigence.

Conclusion -

Permettez-moi de clore ce rapide exposé par une phrase courte, prononcée avec des sentiments mêlés d'inquiétude, d'humilité, de gravité mais aussi d'espérance :

Le Génie de la France lui permettra-t-il, une fois encore, de retrouver les chemins de la grandeur?

Mesdames et Messieurs les Légionnaires du Rhône, Chers Camarades, je vous invite à répondre au plus profond de votre conscience, à cette fondamentale et superbe question.

Car au-delà des hommes et des femmes investis d'une fonction de représentation temporaire, l'acteur principal de la vie publique, en France, est évidemment le souverain, c'est-à-dire l'ensemble des citoyennes et citoyens qui constituent le Peuple français.

Et je vous remercie de votre attention.

J.P.MARTY.

Copie de la lettre adressée par la Section du Rhône au Général de C.A. Arsène WOISARD Président de la S.E.M.L.H.

Depuis quelque temps déjà, des particuliers et même certains articles de presse contestent le bien-fondé de certaines nominations ou promotions. Il a paru nécessaire à la Section du Rhône de la S.E.M.L.H., après consultation des 18 Comités, de relever les principales constatations et de présenter à toutes fins utiles quelques suggestions.

I - Constatations:

11 - Nominations:

L'article 18 du Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire prescrit que :

Pour être admis au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, il faut justifier de services publics d'une durée minimum de vingt années ou d'activités professionnelles d'une durée minimum de vingt-cinq années, assortis dans l'un et l'autre cas de mérites éminents.

- En ce qui concerne les <u>militaires</u>, à un moment donné il fallait être Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour prétendre au ruban rouge.
- En ce qui concerne les <u>civils</u>, aucune disposition de ce genre, des nominations ayant eu lieu sans que les intéressés soient titulaires d'une des décorations existantes dans le Ministère au titre duquel ils ont été promus (Médaille de la Jeunesse et des Sports, Ordre du 'poireau', etc.).

12 - Promotion:

- Pour les militaires, même de réserve, il faut un nouveau titre de guerre ou assimilé depuis la nomination au grade de Chevalier pour être promu. Et cela même s'ils se dévouent bénévolement dans des œuvres associatives d'intérêt général.
- Rien de semblable en ce qui concerne les civils qui sont parfois récompensés (par exemple des sportifs ou des chanteurs) pour des prestations qui leur rapportent beaucoup d'argent (de surcroît placé parfois dans des paradis fiscaux).

II-Suggestions:

Intercaler dans le Code de la Légion d'Honneur un article stipulant que nul ne peut être nommé ou promu dans l'Ordre de la Légion d'Honneur s'il n'est déjà titulaire d'une des décorations du Ministère au titre duquel il est susceptible d'être nommé ou promu pour services rendus et/ou pour actions menées à titre bénévole.

Une seule exception pour les actes accomplis au péril de sa vie.

Les militaires de réserve, en retraite et Honoraires, devraient pouvoir bénéficier de ces dispositions au même titre que les civils.

Il semblerait qu'une étude menée à l'échelon national serait de nature à affirmer ces quelques réflexions.

Réponse du Général de C.A. A. WOISARD

Mon Général,

Par lettre du 8 octobre 1998, vous m'avez fait part des contestations et suggestions contre les nominations récentes dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ou promotions.

J'ai transmis votre correspondance à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Grand Chancelier m'a répondu que « tous les points évoqués trouvent leurs justes réponses dans le Code de la légion d'Honneur de 1962, modifié en particulier en son article R18 par décret 96-697 du 7 août 1996, et aussi dans l'ouvrage sur la légion d'honneur à l'aube du 3^{ème} millénaire »

Je vous prie d'agréer, Mon Général......

Article R18 modifié par décret 96-697 du 7 août 1996 :

« POUR ÊTRE ADMIS AU GRADE DE CHEVALIER, IL FAUT JUSTIFIER DE SERVICES PUBLICS OU D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES D'UNE **DURÉE MINIMUM DE VINGT ANNÉES** ASSORTIS DANS L'UN ET L'AUTRE CAS DE MÉRITES ÉMINENTS »